

13 mai 2016 -17:43

Appartient à Conseil des ministres du 13 mai 2016

Services de multimédias audiovisuels en Région de Bruxelles-Capitale

Sur proposition du ministre de l'Agenda numérique et des Télécommunications Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif aux services de multimédias audiovisuels en Région de Bruxelles-Capitale.

L'avant-projet poursuit un double objectif :

- Présenter dans un ordre logique les dispositions relatives à la régulation du contenu des services de médias audiovisuels de compétence fédérale en Région de Bruxelles-Capitale. L'avant-projet remplacera la loi du 30 mars 1995 modifiée à sept reprises et qui est devenue difficilement lisible.
- Transposer les directives 2009/136/CE et 2009/140/CE modifiant le "paquet communications électroniques", en ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale.

L'avant-projet a été soumis à une consultation publique du 2 décembre 2015 au 15 janvier 2016.

L'avant-projet est soumis au Comité interministériel des Télécommunications et de la Radiodiffusion et la Télévision ainsi qu'au Comité de concertation. Il sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.decroo.belgium.be>